



Pour le Cantal & les territoires de montagne

L'actu du sénateur Bernard DELCROS

Au terme de cette année législative, j'ai souhaité revenir dans cette lettre sur quelques sujets qui concernent plus particulièrement nos collectivités.

L'année aura été marquée par des événements importants aussi bien sur le plan national qu'international. La série d'attentats qui nous a frappés exige que nous restions unis face au terrorisme et à l'extrémisme. Nous devons parler d'une même voix pour défendre nos libertés et notre démocratie.

La France a aussi traversé une vague de fortes protestations autour de la loi travail. Je suis personnellement favorable à une évolution du droit du travail qui doit s'adapter à un monde qui change, aux enjeux du numérique, à la mondialisation, mais aussi au défi que doit relever notre pays pour améliorer la situation de l'emploi. Cependant, je n'ai pas souhaité voter plusieurs modifications apportées par le sénat, comme par exemple la suppression de la garantie jeune.

Le Brexit, décidé par les Britanniques en juin dernier, suscite des inquiétudes au sein de l'Union Européenne. Je suis convaincu que nous devons franchir rapidement cet obstacle pour ouvrir une nouvelle page de la construction de l'Europe dans une zone resserrée autour des pays fondateurs. Cette avancée est indispensable pour assurer paix et sécurité et compter dans une mondialisation qui voit émerger de nouvelles puissances.

Durant la période estivale, je resterai à la disposition de tous les élus pour de nouveaux échanges, moments privilégiés auxquels j'attache une grande importance.



7 juin 2016

Déjeuner de travail autour du président du sénat, Gérard Larcher pour évoquer le travail législatif, les moyens de lutte contre le terrorisme et la situation internationale.

Mon action au Sénat, morceaux choisis

16 février 2016

Intervention sur le projet de loi Liberté de Création, Architecture et Patrimoine, et défense du maintien de l'assistance des services de l'Etat dans les procédures engagées par les communes pour la préservation et la mise en valeur des sites patrimoniaux. Amendement adopté.



9 mars 2016

Défense d'un amendement en faveur des abattoirs de proximité dans le cadre de l'examen d'une proposition de loi visant à favoriser l'ancrage territorial de l'alimentation. Amendement adopté.



6 avril 2016

Sur le plateau de Public Sénat pour débattre des conditions de mise en œuvre des nouveaux périmètres des intercommunalités, avec Philippe Bas, ancien ministre de la santé.



3 mai 2016

Intervention sur la situation financière des communes et intercommunalités. J'ai défendu la nécessité de pouvoir agir dans un cadre financier stable et lisible, conforme au principe d'autonomie fiscale des collectivités locales.



Commission des finances, Point d'étape

Au cours du semestre, la commission des finances a examiné de nombreux textes et rapports et procédé à plusieurs auditions, notamment sur la situation financière de notre pays, la prospective et les stratégies économiques et financières à déployer. Je souhaite ici évoquer plus particulièrement deux sujets impactant les finances de nos collectivités locales.

Réforme de la DGF : la réforme telle qu'elle avait été prévue dans le projet de budget 2016 était défavorable à la très grande majorité des communes du Cantal. Le Gouvernement a accepté de la reporter et de travailler en commun avec un groupe de parlementaires sur ses modalités de mise en œuvre. La commission des finances m'a nommé parmi les 12 sénateurs en charge de ce dossier. Après plusieurs mois de travail et un rapport d'étape que nous avons présenté en commission le 29 juin, nous avons franchi un premier cap avec des propositions de critères plus favorables aux territoires ruraux, qui prennent mieux en compte à la fois les charges de centralité de nos bourgs-centres et les besoins de nos communes rurales. Je déposerai néanmoins lors de l'examen du projet de loi à l'automne, plusieurs propositions pour mieux tenir compte de la spécificité des communes de montagne, confrontées à des problématiques et à des charges qui leur sont propres.

Evolution du FNADT : la commission des finances m'a aussi confié une mission de contrôle budgétaire sur la gestion et l'utilisation du FNADT (Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire). Ce fonds d'Etat, de près de 200 millions d'euros, contribue au financement des contrats de plan État-Région, des politiques de massifs, mais aussi d'actions concrètes sur les territoires, comme par exemple la réalisation et le fonctionnement des maisons de service au public.

Il est cependant en diminution constante depuis 2010. Le travail approfondi que je mène actuellement auprès des ministères concernés et de plusieurs préfectures de région fera l'objet d'un rapport que je présenterai à la commission des finances en septembre prochain et de propositions que je ferai lors de l'examen du PLF 2017 afin de renforcer le rôle d'aménagement du territoire de ce fonds en faveur des zones les plus fragiles.



Bernard Delcros, en commission des finances : « Il faut davantage tenir compte de la spécificité des territoires de montagne et des charges qui leur incombent ».



< Vue aérienne de Mauriac.

Info bourg-centre : la dotation bourg-centre de la DGF est maintenue pour les chefs-lieux de canton actuels, les anciens chefs-lieux de canton et les communes dont la population est supérieure à 15% de la population de l'ancien canton.

Les communes nouvelles qui remplissent le même critère de population deviennent également éligibles à la dotation bourg-centre.

Loi pour la reconquête de la biodiversité de la nature et des paysages



Adoptée définitivement par le sénat le 11 juillet, cette loi vise à rénover la gouvernance des politiques en faveur de la protection de la nature, notamment avec la création de l'Agence française pour la biodiversité. Elle clarifie aussi les principes de la protection de la biodiversité, réforme l'accès aux ressources environnementales afin de mieux les protéger et renforce la protection des chemins ruraux et des paysages.

J'ai signé plusieurs amendements pour modifier certains aspects de ce projet de loi, en particulier un amendement en faveur de l'interdiction dès le 1^{er} juillet 2018 des insecticides néonicotinoïdes, qui ont de sévères effets négatifs sur les insectes pollinisateurs, fragilisent la biodiversité et

pourraient entraîner la disparition des abeilles pourtant indispensables à la production végétale, base de notre alimentation. L'amendement n'a pas été adopté mais le sénat a cependant revu sa position et voté en faveur d'une interdiction totale au 1^{er} juillet 2020.

Dans le cadre de la ratification du protocole de Nagoya sur l'utilisation des ressources génétiques, la loi « biodiversité » obligeait aussi les entreprises comme le LIP (Laboratoire Interprofessionnel de Production) d'Aurillac à demander un nouvel agrément pour commercialiser des ressources génétiques déjà mises sur le marché. Ainsi cette entreprise de pointe dans notre département qui produit des ferments pour la transformation fromagère ou charcutière et valorise les productions agricoles de qualité du Cantal, aurait dû interrompre son activité pendant plusieurs mois en raison de la durée de la procédure d'agrément. J'ai déposé un amendement pour que cet agrément ne soit exigé que pour l'utilisation de nouvelles ressources. Au final, un compromis a été trouvé et seules les nouvelles ressources et celles faisant l'objet d'une nouvelle utilisation devront être déclarées.

L'ensemble de cette loi, que j'ai votée après modifications, va dans le bon sens pour mieux préserver la biodiversité. Elle est aussi un atout pour le Cantal dont la richesse du patrimoine naturel constitue une véritable force de développement.

Loi sur la liberté de création, l'architecture et le patrimoine (LCAP)

Définitivement adopté par le sénat le 29 juin, le projet de loi LCAP vise à mieux protéger le patrimoine artistique et architectural. Il renforce la liberté de création des œuvres artistiques, modernise les usages numériques en matière de musique, de cinéma et d'accès aux livres, et améliore le droit du patrimoine en réformant les anciens dispositifs parfois en vigueur depuis plus de soixante ans.

Plusieurs dispositions concernent directement les communes de notre département, qui a la chance de bénéficier d'un patrimoine bâti et naturel particulièrement intéressant. Le texte prévoit notamment un nouveau régime d'espaces protégés, les « sites patrimoniaux remarquables », qui remplace deux anciens zonages : les zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) et les aires de valorisation de l'architecture et du patrimoine (AVAP).

En outre, cette loi réforme l'ancien régime « des abords » autour des monuments historiques qui consistait jusqu'alors en un périmètre circulaire de protection de 500 mètres. Cet ancien périmètre « automatique » sera remplacé par un périmètre « adapté », réalisé en concertation avec les Ar-

chitectes des Bâtiments de France. Il pourra ainsi mieux prendre en compte la réalité des territoires sur lesquels il s'applique.

J'ai pour ma part déposé ou signé plusieurs amendements et suis intervenu en séance publique afin que soit conforté le rôle des élus dans la gestion du patrimoine et que l'assistance des services de l'Etat soit maintenue. J'ai également défendu un amendement pour rendre obligatoire l'accord des communes concernées lorsque la mise en place de zones de protection du patrimoine est portée par les intercommunalités, bientôt compétentes pour les documents d'urbanisme. En effet, l'histoire des communes est souvent étroitement liée à leur patrimoine et à sa préservation à laquelle les maires sont très attachés. L'amendement a été adopté.





Le projet de loi pour une République Numérique, adopté par le sénat le 3 mai dernier, vise à doter la France d'outils numériques adaptés aux enjeux du 21^{ème} siècle. La loi favorise l'ouverture des données publiques, renforce la protection des données personnelles, et vise à améliorer la connexion des territoires.

J'ai signé plusieurs amendements sur ce texte visant à renforcer le rôle des collectivités territoriales, à élargir les dépenses éligibles au FCTVA, ou encore à renforcer les obligations de déploiement des réseaux Internet. Ainsi, afin d'assurer l'égal accès des territoires au très haut débit, le sénat a adopté l'obligation pour les opérateurs de s'engager à signer des conventions avec l'Etat et les collectivités. J'ai également soutenu plusieurs mesures pour renforcer la protection de la vie privée sur Internet, en demandant notamment d'accroître les obligations des entreprises proposant des services dits de « coffre-fort numérique ». En effet, en l'absence de définition légale, ce service n'offre pas toujours de garanties de confidentialité et de secret.

Le numérique est une chance pour la ruralité et il faut saisir les opportunités qu'il offre pour renforcer notre attractivité et notre compétitivité, à condition que tous les territoires disposent des infrastructures nécessaires.

Mes responsabilités, au Sénat

- > **Rapporteur spécial de la commission des finances pour la politique des territoires.**
- > **Vice-président du groupe d'études Développement économique de la montagne.**
- > **Membre de la délégation aux collectivités territoriales.**



BON À SAVOIR

> **Report au 31 décembre 2016 du délai de garantie financière de la DGF en cas de création de commune nouvelle.**

> **Décision définitive adoptée le 11 juillet dans le cadre de la loi sur la biodiversité de pouvoir conserver les ACCA à l'échelle des communes déléguées en cas de création d'une commune nouvelle.**

> **Appel à projets FISAC en faveur du commerce et de l'artisanat.**

Les opérations peuvent être portées par des collectivités ou des acteurs privés.

Candidatures à déposer avant le 28 octobre 2016 pour les projets individuels et le 30 janvier 2017 pour les opérations collectives.

> **Dans le cadre du FEADER, une modification du taux d'aide publique qui passerait de 10% à 40% devrait être accordée prochainement par la commission européenne pour les projets agroalimentaires (abattoirs, ateliers de transformation....) portés par les collectivités ou des structures publiques.**



> **Une demande de modification du Programme de Développement Rural devrait être déposée début 2017 auprès de la commission européenne afin de rendre éligibles au FEADER les projets d'hébergements touristiques portés par les collectivités.**

Mon action sur le terrain, morceaux choisis



24 juin, Aurillac

Intervention au Conseil départemental pour rappeler au Préfet, la nécessité d'engager rapidement une **étude sur l'axe de la RN 122** avec comme priorité les contournements de Maurs, Polminhac et Vic-sur-Cère, ainsi que la révision du contrat de plan État/Région afin d'inscrire les crédits nécessaires au maintien des lignes SNCF.

24 juin, Mourjou

A la mairie, 2 heures de débat avec les élus de Mourjou, Cassaniouze, Calvinet, Vieillevie et Sènezergues pour évoquer la **mise en œuvre de la réforme territoriale**.



24 juin, Reilhac

Inauguration d'un restaurant scolaire et de 4 logements sociaux aménagés dans la même construction, un bel exemple de démarche partenariale entre la commune et Logisens.

20 juin, Riom-ès-Montagnes

Réunion de travail avec les responsables agricoles pour échanger sur la loi « Sapin 2 » pour laquelle j'ai déposé des amendements et sur mes différentes interventions auprès du ministre de l'agriculture et de la forêt.



14 juin, Mauriac

Intervention auprès des élus de l'arrondissement et services de l'État pour rappeler que le schéma départemental des services au public doit garantir sur la durée, la présence de services de proximité.

11 juin, Laroquebrou

RÉUNION de travail sur plusieurs sujets liés à ce bourg-centre : appel à projet FEADER de mise en valeur du patrimoine, dotation bourg-centre, intercommunalité... Cette même semaine, réunion avec le conseil municipal de Vebret puis inaugurations à Arnac et Narnhac.



30 mai, Cantal

Reportage dans le département puis direct sur le plateau de « Sénateur à domicile », diffusé sur Public Sénat. L'occasion de démontrer que ruralité peut rimer avec innovation à condition de lui donner les moyens de réussir sa mutation pour entrer de plain pied dans le 21^{ème} siècle.

27 mai, Aurillac

Visite du Laboratoire Interprofessionnel de Production qui développe des levains d'affinage pour les transformations fromagères et charcutières. Une production sur mesure qui lui permet de conserver un ancrage territorial fort tout en restant leader dans un secteur concurrentiel.



23 mai, Ytrac

Inauguration de la résidence Peyre Arse, une réussite en termes de mixité sociale et intergénérationnelle. Trois jours plus tôt, étape à Ferrières-Saint-Mary pour inaugurer la mairie et l'agence postale communale puis à Vabres pour une réunion de travail avec l'équipe municipale.

Mon action sur le terrain, morceaux choisis

12 mai, Ministère de l'écologie

Accueil des élus du pays de Murat par Ségolène Royal, ministre de l'écologie et signature de la Convention « Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte » attribuant une subvention totale de 2 millions d'euros pour réaliser le programme d'actions.



29 avril, Saint-Flour

Participation à l'assemblée générale des maires du Cantal. L'occasion de faire un point sur l'actualité législative et l'avancée de la réforme de la DGF.

24 avril, Murat

Journée nationale du souvenir. Moment de recueillement pour rappeler les événements qui se sont déroulés dans le Cantal en 1944, sensibiliser les plus jeunes et éviter le repli sur soi dans le monde d'aujourd'hui.



21 avril, Thiézac

Participation au conseil municipal après ceux de Marchastel, Joursac, Celles, Chavagnac et Ferrières-Saint-Mary afin de faire le point sur les projets en cours mais aussi évoquer la nouvelle organisation territoriale et les lois actuellement débattues.

31 mars, Sénat

Accueil au sénat d'une délégation cantalienne de jeunes créatrices d'entreprises à l'occasion du colloque sur le thème de l'engagement des femmes dans la société civile organisé par Chantal Jouanno, présidente de la délégation aux droits des femmes.



20 février, Mauriac

Réunion de travail avec des élus de l'arrondissement sur le projet de création d'une liaison routière entre la RD3 et l'A89. Un projet qui permettrait de désenclaver le Nord Cantal mais aussi de saisir une nouvelle opportunité de développement en améliorant la liaison routière entre l'A75 et l'A89.

6 février, Menet

Réunion de travail avec le conseil municipal : nouvelles opportunités de financements, organisation territoriale, actualité législative... Quelques jours plus tôt, inaugurations à Roannes-Saint-Mary de services mutualisés entre la commune et La Poste puis à Saint-Paul-des-Landes, de logements en cœur de bourg.



15 janvier, Saint-Cernin

Inauguration de la salle polyvalente de la commune et de celle de Cassaniouze quelques jours plus tôt. Un mois de janvier rythmé par des rencontres avec les conseils municipaux de Saint-Etienne-de-Chomeil et la Monsélie, mais également les cérémonies de vœux de Saint-Flour, Villedieu, Cheylade, Cassaniouze, Tanavelle, Neuvéglise, Mauriac, Murat, Le Claux...

Contactez le Sénateur Bernard DELCROS

DANS LE CANTAL

Permanence parlementaire - BP 14 - 15300 Murat
Tél. 04 71 20 26 27 - bernard.delcros@senateurcantal.fr



A PARIS

Sénat - 15, rue de Vaugirard - 75291 Paris Cedex 06
Tél. 01 42 34 33 34 - b.delcros@senat.fr

